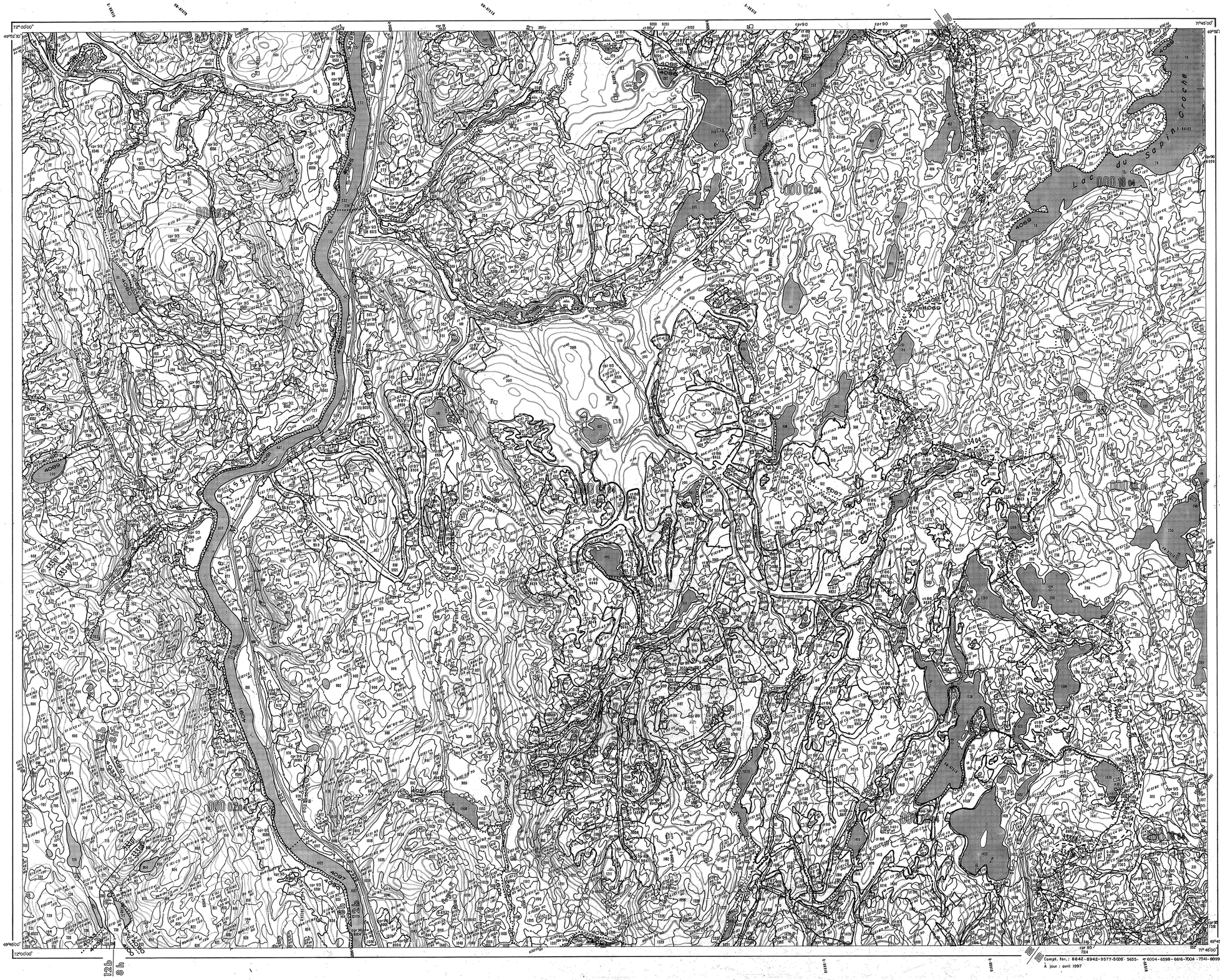

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 — 0,5 — 1,0 — 1,5 — 2,0 — 2,5 — 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots

Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par bandes ..... cp
Coupe avec protection de la régénération ..... cpr
Coupe avec réserves de semenciers ..... crs
Coupe progressive d'ensemencement ..... cpe
Coupe par trouées ..... cpt
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir ..... cdd
Coupe de jardinage ..... cj
Bilogie partielle (dégagé ou élevé) ..... bpr
Plantation à racines nues ..... pln
Plantation de conifères ..... plc
Plantation de feuillures ..... plf
Ensemencement ..... ens
Coupe commerciale ..... ec

N.B. Ces interventions n'ont rien aux perturbations et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — à sapin et/ou épinette blanche ..... R
— — à épinette noire et/ou épinette rouge ..... R (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge ..... R (PB)
— — à pin rouge ..... R (PR)
— — à pin gris ..... R (PG)
— — à mélèze (pinéraie) ..... R (M)
— — à pruche ..... R (PR)
— — à cèdre (plantation) ..... R P
Pessière
— — (épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse) ..... S
— — à thuya (cédre) ..... S (T)
— — à mélèze ..... S (M)
— — à pin blanc et/ou pin rouge ..... S (PB)
— — à pin gris ..... S (PG)
— — à pin gris ..... S (PG)
— — à épinette noire (plantation épinette blanche) ..... S (EP)
— — (plantation d'épinette de Norvège) ..... S (EP)
— — (plantation d'épinette rouge) ..... S (EP)
— — (plantation d'épinette rouge) ..... S (EP)
Sapinière
— — à sapin ou épinette blanche (sapin occupant plus de 75% de la portée résineuse) ..... S (S)
— — à thuya (cédre) ..... S (T)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge ..... S (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge ..... S (PB)
— — à pin rouge ..... S (PR)
— — à pin gris ..... S (PG)
— — à pruche ..... S (PR)
— — à cèdre (plantation) ..... S (CE)
Pinède à pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — —